

SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
COMITE SYNDICAL DU 15 DECEMBRE 2016

L'an Deux Mille Seize, le 15 décembre.

Le Comité Syndical dûment convoqué en mairie de Sauvian, sous la présidence de Monsieur Jean Noël BADENAS.

Nombre de membres du Bureau : 45 titulaires.

Date de la convocation : 8 septembre 2016.

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSÉ
MR MESQUIDA			MR ROBIN	*	*
MME PONS	*		MR GALONNIER	*	
MME REBOUL	*		MR BADENAS	*	
MR VIDAL	*		MR SAUCEROTTE	*	
MR FALIP	*		MR LACOUCHE	*	
MME PASSIEUX	*		MR LEMPEUREUR		
MME GARCIN SAUDO			MR BACOU		*
MR GAUDY	*		MR ZENON	*	
MR MORGO		*	MR MARCOS		*
MR BARRAL		*	MR TAILHADES	*	
MME FABRE DE ROUSSAC		*	MR TAUPIN	*	
MR FREY		*	MR AFFRE		*
MR BEC	*	*	MR ADMANT	*	
MME DES GARETS	*		MR AURIOL	*	
MME CAMOUS	*		MR BARSSE	*	
MR CORBIERE	*	*	MR BOLTZ	*	
MR MANOGIL			MME CHAUDOIR	*	
MME ZENON			MR COSTA		*
MR BUENO	*		MR HEY		*
MR FARENC			MR DURO		*
MR SOULAGE	*		MR LACAS	*	*
MR GRANIER			MR BOSHAGE	*	
MR BOSCH	*				

DELIBERATION N°	1
OBJET :	COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 8 DECEMBRE 2016

Le président soumet au comité Syndical le compte rendu de la réunion du 8 décembre 2016.

Le comité syndical, à l'unanimité :

- Approuve ce compte rendu

Béziers, le 15 décembre 2016
Le Président
du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON



SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN
COMITE SYNDICAL DU 8 DECEMBRE 2016

L'an Deux Mille Seize, le 8 décembre.

Le Comité Syndical dûment convoqué en mairie de Sauvian, sous la présidence de Monsieur Jean Noël BADENAS.

Nombre de membres du Bureau : 45 titulaires.

Date de la convocation : 23 novembre 2016.

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSÉ
MR MESQUIDA		*	MR ROBIN	*	
MME PONS	*		MR GALONNIER	*	
MME REBOUL	*		MR BADENAS	*	
MR VIDAL	*		MR SAUCEROTTE	*	
MR FALIP	*		MR LACOUCHE	*	
MME PASSIEUX	*		MR LEMPEUREUR		*
MME GARCIN SAUDO		*	MR BACOU		*
MR GAUDY		*	MR ZENON		*
MR MORGGO		*	MR MARCOS	*	
MR BARRAL		*	MR TAILHADES		*
MME FABRE DE ROUSSAC		*	MR TAUPIN	*	
MR FREY		*	MR AFFRE	*	
MR BEC		*	MR ADMANT	*	
MME DES GARETS	*		MR AURIOL	*	
MME CAMOUS		*	MR BARSSE		*
MR CORBIERE		*	MR BOLTZ	*	
MR MANOGIL		*	MME CHAUDOIR		*
MME ZENON		*	MR COSTA		*
MR BUENO	*		MR HEY	*	
MR FARENC	*		MR DURO	*	
MR SOULAGE	*		MR LACAS		
MR GRANIER	*		MR BOSHAGE		*
MR BOSC	*				

OBJET : **COMPTE RENDU**

Début de séance 14 heures 30.

DELIBERATION N°1 : VALIDATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 28 SEPTEMBRE 2016

Le président soumet au comité Syndical le compte rendu de la réunion du 28 septembre 2016.

Le comité syndical, à l'unanimité :

- Approuve ce compte rendu

DELIBERATION N°2 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017

En application des dispositions législatives en vigueur, le président propose le débat d'orientation budgétaire pour 2017.

Globalement, le budget 2016 du Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron s'équilibrerait en recette et en dépense à **712 000 €**.

Ce budget permettrait de poursuivre les missions en terme d'assistance technique auprès des structures locales d'action et en terme d'animation.

1. LES OPERATIONS DEJA ENGAGEES A POURSUIVRE :

Au cours de l'année 2017, l'équipe technique et administrative accompagnera, soit en tant que conducteur d'opération (CO), que d'assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) ou de maître d'ouvrage (MO), **130** opérations sur le territoire des vallées de l'Orb et du Libron.

2. MISE EN ŒUVRE DES ETUDES ET ACTIONS INSCRITES AU CONTRAT DE RIVIERE ET AU PAPI ORB LIBRON

En 2017, trois actions seraient engagées sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron. **Ces études ne seront engagées tout autant que les plans de financement prévisionnels seront respectés.**

REALISATION DU BILAN DU CONTRAT DE RIVIERE ORB ET LIBRON. 50 000 € TTC. AIDE AERMC : 40 000 € TTC

Le contrat de rivière Orb Libron 2011-2016 arrive à échéance le 31 décembre 2016. L'avenant à mi-parcours du contrat prévoyait la réalisation d'un bilan à l'issue de la programmation. Dès à présent, et afin de mettre en œuvre toutes les dispositions qui nous permettront d'atteindre les objectifs du SAGE Orb Libron ainsi que ceux du SDAGE et de la directive cadre européenne, il conviendrait d'élaborer ce bilan dans l'optique de disposer des éléments nécessaires à la rédaction d'une nouvelle programmation contractuelle sur le territoire Orb Libron, sur la période 2017-2021.

Une mission d'assistance au maître d'ouvrage pour la réalisation du bilan d'une part et l'élaboration d'une future programmation d'autre part rivière est nécessaire. .

Ce bilan ainsi que les perspectives sur les suites à donner au contrat (nouveau contrat de rivière, autre procédure contractuelle...) seront présentés au Comité Syndical du SMVOL ainsi qu'au Comité de Rivière. Il sera nécessaire de prendre acte des termes du bilan et de choisir les suites à donner.

Le bilan du contrat sera engagé début 2017.

ANALYSE MULTI CRITERE ET ETUDE ENVIRONNEMENTALE PAPI 3. 30 000 € TTC. AIDE EUROPE 12 000 €. ETAT : 6 000 €. REGION 6000 €

Depuis la dernière labellisation PAPI Orb Libron de nombreuses évolutions sont venues modifier la gestion des inondations. En effet, la déclinaison nationale de la Directive Inondation a créé les Territoires à Risques importants d'Inondation (TRI) et prévu la mise en œuvre d'une Stratégie Locale de Gestion du Risque inondation spécifique à ce TRI. Le bassin versant de l'Orb et du Libron intercepte le TRI « Béziers Agde » et le Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron intervient comme un des corédacteurs de la SLGRi associée. Si fin 2014, le périmètre et les objectifs de la SLGRi ont été validés et intégrés au PGRI, les années 2015 et 2016 vont permettre de préciser cette SLGRi et d'asseoir politiquement qui sera le cadre du futur PAPI 3.

En parallèle, la Loi MAPTAM du 27 janvier 2014 a défini une nouvelle compétence obligatoire Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) affectée aux Etablissement Public à fiscalité propre et transférable à des structures de bassin versant (EPTB ou EPAGE). La mise en œuvre de cette compétence est le préalable au bon déroulement d'un PAPI 3, la structuration de la maîtrise d'ouvrage des travaux devant être réorganisée sur le territoire Orb Libron. Le SMVOL a lancé une étude prospective permettant de faire émerger des scénarios d'exercice de cette compétence.

Ces éléments contextuels, ainsi que les enseignements des crues de l'automne 2014 constituent la clé de voûte du futur PAPI 3, qui sera élaboré courant 2016 par le SMVOL.

A la différence de la programmation en cours, ce PAPI 3 devra faire l'objet de deux études préalables :

- Une analyse multi-critères, en référence au guide méthodologique édité en 2014 par le ministère. Il s'agit de vérifier à la fois l'efficacité économique des travaux de protection contre les inondations, que la solution retenue est le fruit d'une analyse de plusieurs scénarios et enfin de prendre en compte des critères environnementaux (aller au-delà de l'analyse cout bénéfice).
- Une évaluation environnementale. Le cahier des charges PAPI 3 en cours de rédaction par le ministère prévoit également la réalisation d'un rapport environnemental évaluant les impacts sur l'environnement des opérations prévues dans les programmes PAPI, ainsi que la justification des choix retenus. Ce rapport fera l'objet d'un avis par l'autorité environnementale, nécessaire à la labellisation du PAPI par la CMI.

FORMATION DES ELUS ET AGENTS – INTEGRATION DES RISQUES D'INONDATIONS DANS L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE: 10 000 € TTC. ETAT : 5 000 €TTC. REGION : 2 000 €

La complexité de la gestion du risque d'inondation liée en particulier au nombre d'acteurs et les évolutions permanentes de la réglementation justifie le besoin d'informer et/ou de former les élus et/ou personnels communaux et intercommunaux en charge de l'urbanisme sur la gestion des risques d'inondation.

Les cibles prioritaires de cette action sont les nouveaux élus et les personnels des intercommunalités devenues compétentes en urbanisme récemment. Des sessions particulières sous forme d'ateliers par exemple pourront être mises en place avec les représentants du SCoT pour faciliter le lien risque-aménagement du territoire.

Sur toutes les communes du territoire, la stratégie d'intervention retenue consiste à :

- Diffuser au mieux l'information sur les dispositifs existants et les missions des différents acteurs
- Favoriser les démarches collectives de formation en promouvant les formations existantes et en organisant le cas échéant des formations spécifiques par thématiques

L'objectif est de mobiliser localement les élus et personnels pour suivre des formations, en utilisant autant que faire se peut l'offre de formation existante, mais en proposant des sessions délocalisées. Le contenu de l'action est donc, sur la base du bilan de la première séquence de formations organisée en partenariat avec le Scot du Biterrois en 2013 :

- La promotion des formations thématiques existantes
- L'organisation de journées d'information ou de formation spécifique (atelier thématique).

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 698 000 €

- **Les dépenses de fonctionnement courant : 608 000 €**
Ces frais correspondent à ceux de 2016, augmentés de 3%. Cette augmentation correspond à l'augmentation des valeurs indiciaires de la fonction publique Territoriale. Ces frais correspondent aux salaires et charges du personnel du Syndicat Mixte et aux frais liés au fonctionnement de la structure (fournitures, assurances, carburants, téléphonie, ...)
- **Le budget des études et recherches : 90 000 €**
Ces crédits seront affectés à la réalisation des études détaillées dans le paragraphe précédent.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 14 000 €

Il s'agit d'équiper le Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron, si nécessaire, du matériel de transport, de mobilier et d'informatique.

LES RECETTES

Les aides de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, pour les postes de l'animateur SAGE et de l'animatrice Contrat de rivière et des quatre techniciens de rivière, sont maintenues. (50% salaire et charges)
Les études prévues seront subventionnées conformément aux plans de financement annoncés précédemment.
La partie non aidée par les partenaires est répartie par le Département de l'Hérault (40%) et le territoire (60%).

La contribution des communes serait de l'ordre de 195 000 €, pour une contribution de 189 000 € en 2016.

Le comité syndical, après en avoir débattu, prend acte du débat d'orientation budgétaire 2017.

DELIBERATION N°3 : MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, SUJETIONS, EXPERTISES ET ENGAGEMENT PROFESSIONNEL

Le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertises et Engagement Professionnel) a vocation :

- À remplacer toutes les primes et indemnités sauf celles limitativement énumérées par décret,
- à s'appliquer à tous les agents quels que soient leurs grades ou leurs filières,
- à être mis en œuvre au 1^{er} janvier 2017,

Actuellement, seul de décret concernant la filière administrative est paru. Le RIFSEEP sera donc appliqué au 1^{er} janvier 2017 aux cadres d'emplois suivants : Attachés, Rédacteurs, Adjoint administratifs.

Il sera appliqué aux cadres d'emploi de la filière technique dès que le décret spécifique à la filière sera connu.

Ce nouveau régime se compose de deux parts :

- **l'IFSE**, Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise, est **une part fixe** déterminée en appréciant la place au sein de l'organigramme et les spécificités de la fiche de poste,
- **le CIA**, Complément Indemnitaire, est **une part facultative et variable** fixée au regard des critères d'évaluation établis pour l'entretien professionnel.

Le SMVOL a saisi le Comité Technique du Centre de Gestion pour avis, préalablement au vote de la délibération.
Le Centre de Gestion propose le modèle de délibération ci-après annexé pour la mise en œuvre du RIFSEEP.
En termes de montant d'indemnité, il convient notamment de fixer les montants maximums de l'IFSE et du CIA par cadre d'emploi et par groupe fonctionnel.
Les plafonds proposés sont calqués sur ceux applicable dans la fonction publique d'Etat.
Le montant effectif de l'indemnité est ensuite attribué par l'autorité territoriale, par arrêté individuel à chaque agent en respectant le cadre prévu.

Le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- De mettre en oeuvre le RIFSEEP au 1^{er} janvier 2017 .

Fin de séance : 15 heures 30

Béziers, le 15 décembre 2016

**Le Président
du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON**

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned above the name of the signatory.

Jean Noël BADENAS

SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
COMITE SYNDICAL DU 15 DECEMBRE 2016

L'an Deux Mille Seize, le 15 décembre.

Le Comité Syndical dûment convoqué en mairie de Sauvian, sous la présidence de Monsieur Jean Noël BADENAS.

Nombre de membres du Bureau : 45 titulaires.

Date de la convocation : 8 septembre 2016.

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSÉ
MR MESQUIDA			MR ROBIN	*	*
MME PONS	*		MR GALONNIER	*	
MME REBOUL	*		MR BADENAS	*	
MR VIDAL	*		MR SAUCEROTTE	*	
MR FALIP	*		MR LACOUCHE	*	
MME PASSIEUX	*		MR LEMPEUREUR		
MME GARCIN SAUDO			MR BACOU		*
MR GAUDY	*		MR ZENON	*	
MR MORGIO		*	MR MARCOS		*
MR BARRAL		*	MR TAILHADES	*	
MME FABRE DE ROUSSAC		*	MR TAUPIN	*	
MR FREY		*	MR AFFRE		*
MR BEC	*	*	MR ADMANT	*	
MME DES GARETS	*		MR AURIOL	*	
MME CAMOUS	*		MR BARSSE	*	
MR CORBIERE	*	*	MR BOLTZ	*	
MR MANOGIL			MME CHAUDOIR	*	
MME ZENON			MR COSTA		*
MR BUENO	*		MR HEY		*
MR FARENC			MR DURO		*
MR SOULAGE	*		MR LACAS	*	*
MR GRANIER			MR BOSHAGE	*	
MR BOSCH	*				

DELIBERATION N°	2
OBJET :	BUDGET PRIMITIF 2017

Le président présente le budget primitif pour l'exercice 2017. Celui-ci s'équilibre en dépenses et en recettes, pour un montant total de **703 740.45 €** répartis comme suit :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
689 968.48	689 968.48	13 771.97	13 771.97

Le budget présenté respecte les orientations budgétaires débattues le 8 décembre 2016.

La répartition par article est donnée dans le tableau de la page suivante.

Le comité syndical, à l'unanimité :

- Vote le budget primitif 2017.

Béziers, le 15 décembre 2016

Le Président
du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON



Jean Noël BADENAS

Budget primitif 2017

DEPENSES FONCTIONNEMENT			RECETTES FONCTIONNEMENT		
	Intitulé	BP2017		Intitulé	BP 2017
60622	Carburants	11 500,00	70878	SMETA	4 500,00
60632	Fournitures de petit équipement	500,00	70878	SMDA	3 500,00
60636	Vêtements de travail	500,00	70878	BEZIERS LA MER	1 100,00
6064	Fournitures administratives	3 500,00	74718	Autres subventions de l'Etat	11 000,00
6122	Crédit bail mobilier	1 600,00	74731	Participation statutaire cg34	102 000,00
6132	location immobilière	4 000,00	74731	Participation statutaires cg34 études	7 600,00
61551	Matériel roulant	5 000,00	74748	Participation statutaire communes	195 000,00
6156	Maintenance	9 000,00	774	Europe	12 000,00
616	Primes d'assurance	5 100,00	774	Europe poste PAEc	33 800,00
617	Etudes et recherches	89 842,00	7472	subvention région	2 000,00
6225	Indemnités au comptable	450,00	7478	Autres (Agence Eau) Etudes	40 000,00
6226	honoraires	3 000,00	7478	Autres (Agence Eau) postes	277 468,48
6232	Fêtes et cérémonies	1 000,00		TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	689 968,48
6236	Catalogues et imprimés	500,00			
6237	Publications	500,00			
6251	Voyages et déplacements	10 000,00			
6261	Frais d'affranchissement	2 000,00			
6262	Frais télécommunication	12 000,00			
628100	Concours divers cotisation (COS)	3 000,00			
6283	Frais de nettoyage des locaux	3 800,00			
633600	Cotisation cdg	1 500,00			
633800	Autres Impôts et Taxes	600,00			
641110	Rémunération principale	360 000,00			
64112	NBI supplément familial de traitement	3 500,00			
641310	Rémunérations	30 000,00			
64138	Remboursement trajet	500,00			
645100	URSAFF	50 000,00			
645300	Cotisation caisses de retraite	60 000,00			
645400	ASSEDIC	1 500,00			
6475	Médecine du travail	500,00			
6478	Mutuelle	2 500,00			
655500	Contribution cnfpt	2 000,00			
6811	Dotation aux amortissements immo inc	10 576,48			
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	689 968,48			
DEPENSES INVESTISSEMENT			RECETTES INVESTISSEMENT		
	Intitulé	BP 2017		Intitulé	BP 2017
2183	Matériel bureau et informatique	3 000,00	10222	FACTVA	3195,49
2184	Mobilier	500,00	28182	amortissement Matériel transport	8240
2182	Matériel de transport	10 271,97	28183	amortissement Matériel de bureau et informatiq	2006
			28184	amortissement Mobilier	330,48
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	13 771,97		TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	13 771,97
	TOTAL DEPENSES	703 740,45		TOTAL RECETTES	703 740,45

COTISATIONS 2017

COMMUNE	Cotisation 2017	EPCI 2017	EPCI	Cotisation 2017
AUTIGNAC	558	Avant Monts	Hérault Méditerranée	4 961,00
CABREROLLES	196	Avant Monts	Béziers Méditerranée	98 736,00
FAUGERES	68	Avant Monts	Avant Monts	17 340,00
LAURENS	2 075	Avant Monts	Grand Orb	30 128,00
MAGALAS	3 628	Avant Monts	Sud Hérault	15 303,00
PUIMISSON	851	Avant Monts	St Ponais-Orb Jaur-Minervois	10 577,00
ST GENES DE FONTEDIT	607	Avant Monts	Lodévois Larzac	376,00
CAUSSES ET VEYRAN	792	Avant Monts	Haut Languedoc	1 403,00
MURVIEL LES BEZIERS	2 402	Avant Monts	La Domitienne	16 176,00
PAILHES	312	Avant Monts	TOTAL	195 000,00
ST NAZAIRE DE LADAREZ	358	Avant Monts		
THEZAN LES BEZIERS	3 869	Avant Monts		
PUSSALICON	1 624	Avant Monts		
BASSAN	353	CABEME		
BEZIERS	65 810	CABEME		
BOUJAN SUR LIBRON	1 626	CABEME		
CERS	601	CABEME		
CORNELHAN	1 143	CABEME		
LIEURAN	2 023	CABEME		
LIGNAN	2 721	CABEME		
SERIGNAN	7 277	CABEME		
VALRAS PLAGE	7 219	CABEME		
VILLENEUVE LES BEZIERS	4 239	CABEME		
SAUVIAN	3 696	CABEME		
MONTBLANC	2 028	CABEME		
AVENE	728	Grand Orb		
BEDARIEUX	7 854	Grand Orb		
CAMPLONG	143	Grand Orb		
CARLENCAS ET LEVAS	96	Grand Orb		
CELHES ET ROCOZELS	607	Grand Orb		
COMBES	300	Grand Orb		
DIO ET VALQUIERES	99	Grand Orb		
GRAISSESSAC	416	Grand Orb		
HEREPIAN	1 756	Grand Orb		
JONCELS	462	Grand Orb		
LA TOUR SUR ORB	2 541	Grand Orb		
LAMALOU LES BAINS	3 003	Grand Orb		
LE BOUSQUET D'ORB	3 234	Grand Orb		
LE PRADAL	399	Grand Orb		
LES AIRES	1 444	Grand Orb		
LUNAS	1 531	Grand Orb		
POUJOL SUR ORB	1 178	Grand Orb		
ST ETIENNE ESTRECHOUX	658	Grand Orb		
ST GENES DE VARENSAL	133	Grand Orb		
ST GERVAIS SUR MARE	1 790	Grand Orb		
TAUSSAC LA BILLIERE	751	Grand Orb		
VILLEMAGNE	1 005	Grand Orb		
CAMBON ET SALVERGUES	118	Haut Languedoc		
CASTANET LE HAUT	396	Haut Languedoc		
FRAISSE SUR AGOUT	300	Haut Languedoc		
ROSIS	589	Haut Languedoc		
PORTIRAGNES	2 322	Hérault Méditerranée		
VIAS	2 639	Hérault Méditerranée		
CAZOULS LES BEZIERS	4 250	La Domitienne		
COLOMBIERS	1 681	La Domitienne		
LESPIGNAN	1 700	La Domitienne		
MARAUSSAN	3 125	La Domitienne		
MAUREILHAN	2 150	La Domitienne		
MONTADY	1 620	La Domitienne		
VENDRES	1 650	La Domitienne		
ROMIGUIERES	69	Lodévois Larzac		
ROQUERDONDE	307	Lodévois Larzac		
BERLOU	165	St Ponais-Orb Jaur-Minervois		
COLOMBIERES SUR ORB	1 005	St Ponais-Orb Jaur-Minervois		
FERRIERE-POUSSAROU	46	St Ponais-Orb Jaur-Minervois		
MONS LA TRIVALLE	1 160	St Ponais-Orb Jaur-Minervois		
OLARGUES	1 236	St Ponais-Orb Jaur-Minervois		
PREMIAN	901	St Ponais-Orb Jaur-Minervois		
ROQUEBRUN	1 213	St Ponais-Orb Jaur-Minervois		
ST ETIENNE D'ALBAGNAN	219	St Ponais-Orb Jaur-Minervois		
ST JULIEN D'OLARGUES	497	St Ponais-Orb Jaur-Minervois		
ST MARTIN DE L'ARÇON	289	St Ponais-Orb Jaur-Minervois		
ST VINCENT D'OLARGUES	716	St Ponais-Orb Jaur-Minervois		
VIEUSSAN	566	St Ponais-Orb Jaur-Minervois		
ST PONS	1 143	St Ponais-Orb Jaur-Minervois		
COURNIOU	381	St Ponais-Orb Jaur-Minervois		
PARDAILHAN	387	St Ponais-Orb Jaur-Minervois		
RIOLS	653	St Ponais-Orb Jaur-Minervois		
BABEAU-BOULDOUX	580	Sud Hérault		
CAPESTANG	1 795	Sud Hérault		
CAZEDARNES	266	Sud Hérault		
CEBAZAN	774	Sud Hérault		
CESSENON	3 990	Sud Hérault		
CREISSAN	1 150	Sud Hérault		
PIERRERUE	635	Sud Hérault		
PRADES SUR VERNAZOBRE	572	Sud Hérault		
PUISSERGUIER	2 650	Sud Hérault		
ST CHINIAN	2 891	Sud Hérault		

SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
COMITE SYNDICAL DU 15 DECEMBRE 2016

L'an Deux Mille Seize, le 15 décembre.

Le Comité Syndical dûment convoqué en mairie de Sauvian, sous la présidence de Monsieur Jean Noël BADENAS.

Nombre de membres du Bureau : 45 titulaires.

Date de la convocation : 8 septembre 2016.

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSÉ
MR MESQUIDA			MR ROBIN	*	*
MME PONS	*		MR GALONNIER	*	
MME REBOUL	*		MR BADENAS	*	
MR VIDAL	*		MR SAUCEROTTE	*	
MR FALIP	*		MR LACOUCHE	*	
MME PASSIEUX	*		MR LEMPEUREUR		
MME GARCIN SAUDO			MR BACOU		*
MR GAUDY	*		MR ZENON	*	
MR MORGGO		*	MR MARCOS		*
MR BARRAL		*	MR TAILHADES	*	
MME FABRE DE ROUSSAC		*	MR TAUPIN	*	
MR FREY		*	MR AFFRE		*
MR BEC	*	*	MR ADMANT	*	
MME DES GARETS	*		MR AURIOL	*	
MME CAMOUS	*		MR BARSSE	*	
MR CORBIERE	*	*	MR BOLTZ	*	
MR MANOGIL			MME CHAUDOIR	*	
MME ZENON			MR COSTA		*
MR BUENO	*		MR HEY		*
MR FARENC			MR DURO		*
MR SOULAGE	*		MR LACAS	*	*
MR GRANIER			MR BOSHAGE	*	
MR BOSCH	*				

DELIBERATION N°	3
OBJET :	INDEMNITE DE CONSEIL AU TRESORIER PUBLIC

Le président présente le calcul de l'indemnité de conseil au trésorier payeur, Bernard Faure. Cette indemnité est calculée sur la base des exercices 2013, 2014 et 2015.

Le comité syndical, à l'unanimité :

- Décide d'attribuer l'indemnité de conseil proposée

Béziers, le 15 décembre 2016
Le Président
du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON

Jean Noël BADENAS

S. MIXTE DE LA VALLEE DE L'ORB

INDEMNITÉ DE CONSEIL ANNÉE 2016

Gestion de 360 jours
(voir calcul sur état liquidatif ci-joint)

Montant des dépenses exercice:	2013	749 008,00
Montant des dépenses exercice:	2014	691 320,00
Montant des dépenses exercice:	2015	731 789,00
	Total	2 172 117,00 €
	Moyenne annuelle	724 039,00 €

Décompte de l'indemnité sur une gestion de 12 mois

3 pour 1000 sur les 7 622,45 premiers euros	22,87	
2 pour 1000 sur les 22 867,35 euros suivants	45,73	
1,5 pour 1000 sur les 30 489,80 euros suivants	45,73	
1 pour 1000 sur les 60 979,61 euros suivants	60,98	
0,75 pour 1000 sur les 106 714,31 euros suivants	80,04	
0,50 pour 1000 sur les 152 449,02 euros suivants	76,22	
0,25 pour 1000 sur les 228 673,53 euros suivants	57,17	
0,10 pour 1000 sur toutes les sommes excédant 609 796,07euros	11,42	
	Total	400,17 €

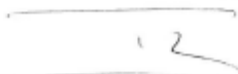
Taux de l'indemnité: 100% (Gestion de 360 jours) soit :

Indemnité de budget :

Certifié exact.

BEZIERS, le 01/12/2016

Le comptable public,
FAURE Bertrand



ETAT LIQUIDATIF

S. MIXTE DE LA VALLEE DE L'ORB

COMPTABLE PAYEUR

Centre des Finances Publiques de BEZIERS
MUNICIPALE
108 Avenue Georges CLEMENCEAU
34504 BEZIERS CEDEX BEZIERS

Objet de la dépense:

Indemnité de conseil	2016	
Taux de l'indemnité	100%	400,17
<hr/>		
Indemnité de confection budget		0,00
Montant brut		400,17 €

CRÉANCIER

FAURE Bertrand
Comptable public de Béziers Municipale
3MBRFR2BARK FR76 1558 9351 0503 9680 6304 081
CREDIT MUTUEL DE BRETAGNE

A précompter:

C.S.G.	2,40%	+	5,10%	29,48
R.D.S.	0,50%			1,96
1% solidarité				4,00
Montant net				364,73 €

Indemnité versée au titre de l'année 2016
perçue après service fait sur la base des moyennes N-1 N-2 N-3
Arrêté à la somme de:

Trois cent soixante-quatre Euros et soixante-treize Cents

, le 01/12/2016

Signature et cachet

Pièces justificatives de la dépense :
Délibération du 30 décembre 1999
Joint au mandat n° du
Exercice:

SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
COMITE SYNDICAL DU 15 DECEMBRE 2016

L'an Deux Mille Seize, le 15 décembre.

Le Comité Syndical dûment convoqué en mairie de Sauvian, sous la présidence de Monsieur Jean Noël BADENAS.

Nombre de membres du Bureau : 45 titulaires.

Date de la convocation : 8 septembre 2016.

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSÉ
MR MESQUIDA			MR ROBIN	*	*
MME PONS	*		MR GALONNIER	*	
MME REBOUL	*		MR BADENAS	*	
MR VIDAL	*		MR SAUCEROTTE	*	
MR FALIP	*		MR LACOUCHE	*	
MME PASSIEUX	*		MR LEMPEUREUR		
MME GARCIN SAUDO			MR BACOU		*
MR GAUDY	*		MR ZENON	*	
MR MORGO		*	MR MARCOS		*
MR BARRAL		*	MR TAILHADES	*	
MME FABRE DE ROUSSAC		*	MR TAUPIN	*	
MR FREY		*	MR AFFRE		*
MR BEC	*	*	MR ADMANT	*	
MME DES GARETS	*		MR AURIOL	*	
MME CAMOUS	*		MR BARSSE	*	
MR CORBIERE	*	*	MR BOLTZ	*	
MR MANOGIL			MME CHAUDOIR	*	
MME ZENON			MR COSTA		*
MR BUENO	*		MR HEY		*
MR FARENC			MR DURO		*
MR SOULAGE	*		MR LACAS	*	*
MR GRANIER			MR BOSHAGE	*	
MR BOSCH	*				

DELIBERATION N°	4
OBJET :	CONVENTION DE STAGE AVEC PIERRE SALVERGUE. INDEMNITE FRAIS DEPLACEMENT ET REPAS

Pierre Salvergue, étudiant à Agroparitech, souhaite effectuer un stage de un mois au sein de notre structure. Ce stagiaire travaillera sur la mise en place d'un Système d'Information Géographique.

Le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser le Président à signer la convention avec Agroparitech et Pierre Salvergue ;
- de défrayer les frais de déplacement et repas qui seront liés à son activité.

Béziers, le 15 décembre 2016

Le Président

du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON

Jean Noël BADENAS

SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
COMITE SYNDICAL DU 15 DECEMBRE 2016

L'an Deux Mille Seize, le 15 décembre.

Le Comité Syndical dûment convoqué en mairie de Sauvian, sous la présidence de Monsieur Jean Noël BADENAS.

Nombre de membres du Bureau : 45 titulaires.

Date de la convocation : 8 septembre 2016.

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSÉ
MR MESQUIDA			MR ROBIN	*	*
MME PONS	*		MR GALONNIER	*	
MME REBOUL	*		MR BADENAS	*	
MR VIDAL	*		MR SAUCEROTTE	*	
MR FALIP	*		MR LACOUCHE	*	
MME PASSIEUX	*		MR LEMPEUREUR		
MME GARCIN SAUDO			MR BACOU		*
MR GAUDY	*		MR ZENON	*	
MR MORGO		*	MR MARCOS		*
MR BARRAL		*	MR TAILHADES	*	
MME FABRE DE ROUSSAC		*	MR TAUPIN	*	
MR FREY		*	MR AFFRE		*
MR BEC	*	*	MR ADMANT	*	
MME DES GARETS	*		MR AURIOL	*	
MME CAMOUS	*		MR BARSSE	*	
MR CORBIERE	*	*	MR BOLTZ	*	
MR MANOGIL			MME CHAUDOIR	*	
MME ZENON			MR COSTA		*
MR BUENO	*		MR HEY		*
MR FARENC			MR DURO		*
MR SOULAGE	*		MR LACAS	*	*
MR GRANIER			MR BOSHAGE	*	
MR BOSCH	*				

DELIBERATION N°	5
OBJET :	REGIME INDEMNITAIRE 2017

Le président propose le régime indemnitaire 2017.

GRADES	COMPOSANTES du REGIME INDEMNITAIRE	Caractéristiques
Ingénieur Principal	Prime de service et de Rendement	2817 € l'année
	Indemnité Spécifique Service à partir de l'échelon 6	Taux de base*51*122,50% soit 1883,62€/mois
	Indemnité Spécifique Service jusqu'à l'échelon 6	Taux de base*43*122,50%soit 1588,60 €/mois
Technicien Territorial 2ème classe	Prime de service et de Rendement	1330 € l'année
	Indemnité Spécifique de Service	Taux de base*16*110% soit 530,78 €/mois
Technicien Territorial 1ère classe	Prime de service et de Rendement	1400 € l'année
	Indemnité Spécifique de Service	

Le président propose les dispositions générales suivantes :

Le régime indemnitaire sera maintenu pour les absences liées aux accidents de travail, jours d'hospitalisation, jours de maladie contrôlés par le comité médical, congès de maternité et paternité.

Au même titre que la rémunération et la NBI, le régime indemnitaire suivra le sort du traitement mensuel.

Le personnel titulaire et non titulaire, intégré en cours d'exercice, bénéficiera du régime indemnitaire attribué à son grade ou emploi, sans nouvelle délibération.

Le comité syndical, à l'unanimité :

- valide le régime indemnitaire proposé.

Béziers, le 15 décembre 2016
Le Président
du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Jean Noël BADENAS

SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
COMITE SYNDICAL DU 15 DECEMBRE 2016

L'an Deux Mille Seize, le 15 décembre.

Le Comité Syndical dûment convoqué en mairie de Sauvian, sous la présidence de Monsieur Jean Noël BADENAS.

Nombre de membres du Bureau : 45 titulaires.

Date de la convocation : 8 septembre 2016.

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSÉ
MR MESQUIDA			MR ROBIN	*	*
MME PONS	*		MR GALONNIER	*	
MME REBOUL	*		MR BADENAS	*	
MR VIDAL	*		MR SAUCEROTTE	*	
MR FALIP	*		MR LACOUCHE	*	
MME PASSIEUX	*		MR LEMPEUREUR		
MME GARCIN SAUDO			MR BACOU		*
MR GAUDY	*		MR ZENON	*	
MR MORGO		*	MR MARCOS		*
MR BARRAL		*	MR TAILHADES	*	
MME FABRE DE ROUSSAC		*	MR TAUPIN	*	
MR FREY		*	MR AFFRE		*
MR BEC	*	*	MR ADMANT	*	
MME DES GARETS	*		MR AURIOL	*	
MME CAMOUS	*		MR BARSSE	*	
MR CORBIERE	*	*	MR BOLTZ	*	
MR MANOGIL			MME CHAUDOIR	*	
MME ZENON			MR COSTA		*
MR BUENO	*		MR HEY		*
MR FARENC			MR DURO		*
MR SOULAGE	*		MR LACAS	*	*
MR GRANIER			MR BOSHAGE	*	
MR BOSCH	*				

DELIBERATION N°	6
OBJET :	SORTIE DE L'ACTIF

Le comité syndical valide à l'unanimité la sortie de l'actif suivante :

Désignation des biens	N°inventaire	Valeur brute	amortissement	Valeur nette
Vidéoprojecteur mural	2012-004	757.86	0.00	757.86

Béziers, le 15 décembre 2016

Le Président
du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON

Jean Noël BADENAS

